

Points de référence en matière de périodes d'attente  
pour les patients atteints de douleur chronique :  
la position de la Société canadienne des anesthésiologistes

1. Plusieurs patients souffrant de douleur chronique peuvent être traités efficacement par leur médecin de famille à l'aide de médicaments disponibles dans la communauté. Malheureusement, de nombreux médecins de famille hésitent à prescrire des médicaments dont l'efficacité à soulager la douleur chronique a été prouvée (p. ex., ils s'inquiètent parfois du risque d'accoutumance relié à l'usage d'opioïdes). Si les médecins de famille recevaient une formation appropriée en traitement de la douleur chronique, et s'ils étaient rémunérés de façon adéquate pour le temps supplémentaire souvent requis afin de soigner les patients souffrant de douleur chronique, le fardeau des cliniques du traitement de la douleur serait réduit et plusieurs patients auraient une meilleure qualité de vie.

2. La Société canadienne pour le traitement de la douleur a examiné la preuve concernant les périodes d'attente acceptables pour le traitement de la douleur chronique dans les centres du traitement de la douleur multidisciplinaires.<sup>1</sup> La Société canadienne des anesthésiologistes a examiné leurs résultats et a tenu des consultations informelles avec des anesthésiologistes qui sont directeurs de cliniques de traitement de la douleur. Il semble y avoir une baisse marquée des fonctions chez les patients qui souffrent de douleur chronique depuis plus de six mois. La Société recommande que les patients n'attendent pas plus de six mois à compter du moment où ils sont référés par leur médecin traitant jusqu'à leur première évaluation par un sous-spécialiste en traitement de la douleur chronique, sous réserve que des périodes d'attente plus courtes doivent être ciblées pour certains états pour lesquels une intervention précoce pourrait être particulièrement bénéfique (voir le tableau). À cause du manque de ressources, plusieurs sous-spécialistes en traitement de la douleur chronique ont présentement de longues listes d'attente et ne sont pas toujours en mesure de fournir des services dans les intervalles recommandés.

|

Points de référence recommandés	
État	Période d'attente pour une première évaluation par un sous-spécialiste du traitement de la douleur après référence du médecin traitant <sup>a</sup>
Douleur neuropathique aiguë d'une durée de moins de 6 mois	30 jours
Protrusion discale lombaire aiguë	3 mois
Douleur causée par le cancer <sup>b</sup>	14 jours
Douleur chronique subaiguë chez un adulte d'âge actif où une intervention pourrait améliorer les fonctions	3 mois
Autres types de douleur chronique	6 mois
<p><sup>a</sup>Ces périodes d'attente n'incluent pas des attentes subséquentes pour des programmes de réhabilitation, des programmes fondés sur la psychologie, ou des procédures interventionnelles qui peuvent être appropriées après la consultation initiale avec un sous-spécialiste du traitement de la douleur.</p> <p><sup>b</sup>Un service dans un délai de 14 jours est recommandé pour les patients qui n'ont pas accès à des services palliatifs, ou dans les cas où une équipe de soins palliatifs a demandé une procédure spécifique.</p>	

## Référence

1. Lynch ME, Campbell F, Clark AJ, Goldstein D, Dunbar M, Peng P, et al; un groupe d'étude de la Société canadienne pour le traitement de la douleur. *Toward establishing evidence based benchmarks for acceptable waiting times for treatment of pain*. Whitby (ON): Société canadienne pour le traitement de la douleur; 2006. Disponible: [www.canadianpainsociety.ca/WaitTimes\\_ForPainTreatment.pdf](http://www.canadianpainsociety.ca/WaitTimes_ForPainTreatment.pdf) (accessed 2007 Sept 19).